

OBJET : SYNDICAT DE LA FOURME DE MONTBRISON AOP :
SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ET ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2026

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 10 février 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 17 février 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260217-20260217_CC_D17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026
Publication : 26/02/2026



Présents : René AVRIL, Jocelyne BARRIER, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Didier DUQUESNE, Joël EPINAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, Patrick FOURNEL, René FRANÇON, André GACHET, Pierre GARBIL, Clément GAUMON, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean-Marc GRANGE, Serge GRANJON, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Annie OSTARD, Ramber PALIARD, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Robert REGEFFE, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Christian SOULIER, Elodie THEVENET, Georges THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Gérard BAROU par Didier DUQUESNE, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Pierre BARTHELEMY à Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB à Gérard VERNET, Roland BOST à Jocelyne BARRIER, Jean-Pierre BRAT à Hervé BRU, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Patricia CARETTE à Thierry HAREUX, Stéphanie CHAPTUT à David BUISSON, Evelyne CHOUVIER à Claudine COURT, Bernard COTIER à Jean-Paul FORESTIER, Béatrice

DAUPHIN à Jean-Baptiste CHOSSY, Géraldine DERGELET à Cécile MARRIETTE, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUMAS à Julien DEGOUT, Stéphanie FAYARD à Patrice COUCHAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean-Marc GRANGE, Carine GANDREY à Thierry MISSONNIER, Martine GRIVILLERS à Christiane BAYET, Dominique GUILLIN à André BARTHELEMY, Anne JOUANJAN à Marie-Thérèse GIRY, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à René FRANÇON, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Alain LAURENDON, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents : Pierre CONTRINO, Gérard PEYCELON, Frédéric PUGNET, Monique REY, Gilles THOMAS

Secrétaire de séance : Claudine COURT

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	96
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	27
Nombre de membres absents :	5
Nombre de votants :	123

Vu l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en matière développement économique,

Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des subventions, modifiée par la délibération n°28 du conseil communautaire du 13 mai 2025,

Considérant que Loire Forez agglomération soutient les actions de partenaires s'inscrivant dans le prolongement des compétences et des projets communautaires, et notamment celles contribuant au développement et à la structuration des filières agricoles emblématiques du territoire et à la promotion de ses AOP,

Loire Forez agglomération soutient le Syndicat de la Fourme de Montbrison AOP. Le montant de la subvention inscrit au budget pour 2026 est identique aux années précédentes, soit 35 000€. Cela donnera lieu à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens signée entre Loire Forez agglomération et le Syndicat de la Fourme de Montbrison AOP. Cette convention couvrira l'année 2026.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 35 000€ au Syndicat de la Fourme de Montbrison AOP au titre de l'année 2026,
- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe à signer avec le Syndicat de la Fourme de Montbrison AOP,
- d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention d'objectifs et de moyens susvisée ainsi que tous les actes afférents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve l'attribution d'une subvention de 35 000€ au Syndicat de la Fourme de Montbrison AOP au titre de l'année 2026,
- approuve la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe à signer avec le Syndicat de la Fourme de Montbrison AOP,
- autorise le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention d'objectifs et de moyens susvisée ainsi que tous les actes afférents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 17 février 2026
Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,